

DRAWING NOW ART FAIR

GUIDE DE L'EXPOSANT

Du jeudi 21 au dimanche 24 mars 2024

Vernissage le mercredi 20 mars

Montage le mardi 19 mars

LE CARREAU DU TEMPLE — 4 RUE EUGÈNE SPULLER — 75003 PARIS

SOMMAIRE

1. CONTACTS	3
ÉQUIPE	3
FOURNISSEURS - ADRESSES UTILES	4
2. SÉCURITÉ	4
3. CONSIGNES SANITAIRES	4
4. ACCÈS AU SITE – PARKING & STATIONNEMENT	5
ADRESSES UTILES	5
5. AGENDA	6
6. MONTAGE & INSTALLATION DES STANDS	7
MONTAGE	7
INSTALLATION DES STANDS	8
PENDANT LE SALON	10
DÉMONTAGE	10
7. SERVICES	11
BADGES	11
PROGRAMME VIP	11
CATALOGUE	11
ASSURANCE	12
NETTOYAGE GÉNÉRAL	12
GARDIENNAGE	12
SERVICES EXPOSANTS	12
TRANSITAIRE EN DOUANE / TVA	12
8. INVITATIONS	13
INVITATIONS VERNISSAGE PUBLIC	13
INVITATIONS VERNISSAGE PROFESSIONNEL	13
INVITATIONS JOURNALIÈRES	13
9. LE PRIX DRAWING NOW	14
LE PRIX DRAWING NOW 2024	14
EXPOSITION DU LAURÉAT DU PRIX DRAWING NOW 2023	14
10. DOCUMENTS À REMPLIR SUR VOTRE ESPACE EXPOSANT SUR NOTRE SITE INTERNET	15
KIT MEDIA ET KIT PRESSE	15
LISTE VIP	15
BADGES EXPOSANTS ET ARTISTES	15
AMÉNAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
PLAN DU STAND	16
INFORMATIONS MONTAGE	16
CERTIFICAT D'ASSURANCE	16
FICHE DE POLICE	16
11. ANNEXES	17

1. Contacts

CPCT Arts & Events
12 rue Jules Guesde 75014 Paris
www.drawingnowartfair.com
T: +33 (0) 1 45 38 51 15
F: +33 (0) 1 45 38 54 75

ÉQUIPE

Christine Phal
Présidente
+33 (0)1 45 38 51 15
+33 (0)6 80 08 59 44
christinephal@drawingsociety.org

Carine Tissot
Directrice
+33 (0)1 45 38 51 15
+33 (0)6 64 16 41 72
carine.tissot@drawingsociety.org

Joana P.R. Neves
Directrice Artistique
+44 (0)7 307 26 22 66
joana.neves@drawingnowartfair.com

Manon Topalovic
Référente Relations Exposants
+33(0)1 85 08 44 65
+33 (0)6 68 88 76 50
manon.topalovic@drawingnowartfair.com

Steven Vandeporta
Directeur de la communication et des projets artistiques
+33 (0)1 45 38 51 15
+33 (0)6 30 40 28 89
steven.vandeporta@drawingsociety.org

Relations presse :

Aurélie Cadot
+33 (0)1 43 54 87 71
aureliecadot@observatoire.fr

Agence Observatoire

20 rue du Pont Neuf — 75001 Paris

Leena Szewc
Chargée de projet web art
+33 (0)6 21 13 88 44
leena.szewc@drawingsociety.org

Ysée Rocheteau
Assistante de Coordination
+33 (0)1 45 38 51 15
ysee.rocheteau@drawingsociety.org

Thomas André
Digital Manager
thomas.andre@drawingnowartfair.com

Pascal Auquier
Responsable technique
+33 (0)6 81 17 42 92

FOURNISSEURS - ADRESSES UTILES

Assurance : à venir

Sécurité incendie : à venir

Police / Commissariat : 1, rue Gabriel Vicaire 75003 Paris - Tel : 34 30

Douanes françaises : LP ART, 274 rue de Rosny 93100 Montreuil

Tél : +33 (0)1 49 35 30 00/ www.lpart.fr

Poste : 160 rue du Temple, 75003 Paris

Fourrière : Pré-Fourrière Les Halles - +33 (0)8 99 03 21 84 - du lundi au samedi de 8h à 20h30

2. Sécurité

Compte tenu de la **mise en place du plan Vigipirate** et des recommandations du commissariat de proximité, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte les consignes suivantes et les faire respecter par vos équipes.

1/ Pour pouvoir accéder au Carreau du Temple, il vous faudra **obligatoirement** porter un **badge** fourni par l'organisation. Sans badge, l'accès au bâtiment pourra vous être refusé par la sécurité.

2/ Des **fouilles** seront systématiquement effectuées. La sécurité demandera, à chaque passage, d'ouvrir les **sacs** afin d'en vérifier le contenu, et d'ouvrir les **manteaux** et blousons. Aucun sac ou bagage supérieur au format cabine (35 x 55 x 25 cm) ne sera admis dans l'enceinte du salon, **même déposé au vestiaire**.

3/ Le Carreau du Temple n'accepte pas :

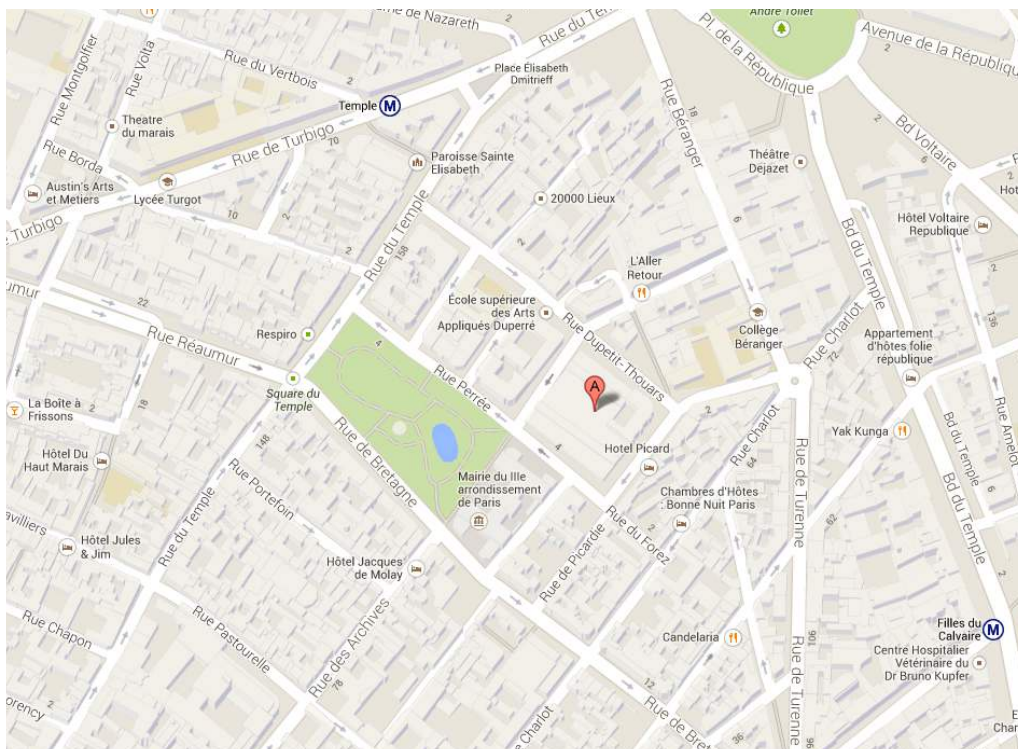
Les entrées avant 8h et les sorties après 22h (ni pour le montage ni pour le démontage). Les stands doivent être **impérativement** vides avant 21h45 le dimanche 24 mars 2024.

L'accès au salon pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité.

3. Consignes sanitaires

L'événement se tiendra dans le plus strict respect des consignes sanitaires en vigueur au moment du salon.

4. Accès au site – parking & stationnement



Drawing Now Art Fair
Le Carreau du Temple
4 rue Eugène Spuller 75003 Paris

ADRESSES UTILES

Parking Temple

132, rue du Temple, 75003 Paris
Tél. : 09.70.14.01.11
131 places, 3 niveaux, hauteur : 1,90m
24h/24h, 7j/7 (badge ou ticket obligatoire pour l'accès entre 21h et 7h)

Parking Saint-Martin,

253, rue Saint-Martin, à l'angle de la rue Réaumur
Tél. : 01.42.74.16.00
554 places, 2 niveaux, hauteur : 1,90m
24h/24, 7j/7

Métro :

Temple : ligne 3
République : lignes 3, 5, 8, 9, 11

Vélib

2 rue Duphot, 75001 Paris

Bus :

Ligne 75
Arrêt, Mairie du 3^e, Carreau du Temple

Taxis :

N° unique pour Paris : 3607
Station square du Temple 01 42 78 00 00

5. Agenda

MARDI 19 MARS 2024 – JOURNÉE MONTAGE

Arrivée des exposants : **Insight** et **Process** : à partir de 14h jusqu'à 18h.

Général : à partir de 10h jusqu'à 18h.

Accès et remise des badges au point accueil après règlement des factures dues.

Montage : de 10h à 22h45.

Toutes les œuvres devront être impérativement livrées sur les stands avant 18h.

Attention, aucune réserve n'est prévue pour vos emballages ou vos œuvres.

MERCREDI 20 MARS 2024 – JOURNÉE VERNISSAGE SUR INVITATION UNIQUEMENT

Arrivée des exposants : à partir de 9h

Preview VIP et presse : 10h - 13h

Vernissage professionnel : 13h - 17h

Vernissage Grand Public : 17h - 21h

Remise du Prix Drawing Now à 18h30

JEUDI 21 MARS 2024 – OUVERTURE PUBLIC

Arrivée des exposants : à partir de 10h30

Les livraisons ne sont autorisées que durant la demi-heure de pré-ouverture exposants de 10h30 à 11h et après obtention de l'autorisation auprès du commissariat général.

Ouverture au public (billetterie en ligne) : 11h - 20h

— Symposium au sein de l'auditorium : 11h30/12h30 — 14h30/15h30 — 16h/17h — 17h30/18h30.

— Nocturne festive au cœur du salon : 20h00 - 23h00 (présence obligatoire d'au moins une personne par stand)

Modalités à venir

VENDREDI 22 MARS 2024

Arrivée des exposants : à partir de 10h30

Les livraisons ne sont autorisées que durant la demi-heure de pré-ouverture exposants de 10h30 à 11h et après obtention de l'autorisation auprès du commissariat général.

Ouverture au public (billetterie en ligne) : 11h - 20h

SAMEDI 23 MARS 2024

Arrivée des exposants : à partir de 10h30

Les livraisons ne sont autorisées que durant la demi-heure de pré-ouverture exposants de 10h30 à 11h et après obtention de l'autorisation auprès du commissariat général.

Ouverture au public (billetterie en ligne) : 11h - 20h

DIMANCHE 24 MARS 2024

Arrivée des exposants : à partir de 10h

Petit-déjeuner exposant (au niveau -1) : 10h

Les livraisons ne sont autorisées que durant la demi-heure de pré-ouverture exposants de 10h30 à 11h et après obtention de l'autorisation auprès du commissariat général.

Ouverture au public (billetterie en ligne) : 11h - 19h

Démontage : de 19h à 21h45

Le démontage doit impérativement être terminé à 21h45. Aucune œuvre ne pourra quitter le Carreau du Temple après cet horaire.

LES HORAIRES SONT FIXES.

PAS D'ENTRÉE AVANT NI DE SORTIE APRÈS L'HORAIRE INDIQUÉ.

6. Montage & installation des stands

MONTAGE

Le montage du Salon aura lieu le **mardi 19 mars 2024** à partir de **10h jusqu'à 18h** pour le **secteur Général**, et à partir de **14h jusqu'à 18h** pour les secteurs **Process et Insight**.

Merci de remplir le formulaire [**INFORMATION MONTAGE**](#) sur votre espace exposant sur notre site internet **impérativement AVANT LE 14 FÉVRIER 2024**.

1/ Aire de livraison

Stationnement limité à 1h. Tout dépassement horaire de stationnement entraînera une amende. Pour accéder à l'aire de livraison du Carreau du Temple, il est impératif d'avoir communiqué au préalable au responsable des relations exposants, les informations concernant chaque véhicule ainsi que l'identité du chauffeur et des passagers au risque de ne pas pouvoir avoir accès le jour du montage.

Une personne située à l'entrée de la rue vous délivrera un macaron sur lequel il notera votre numéro de stand et votre numéro de portable.

Vous êtes invité à décharger immédiatement votre véhicule et à quitter l'aire de livraison.

Tout livreur, employé etc. devra fournir une pièce d'identité pour entrer sur le Salon pendant le montage par l'aire de livraison ou l'entrée principale.

2/ Acheminement de vos œuvres

En aire de livraison, **prévoyez un chariot** ou **un diable** pour l'acheminement de vos œuvres jusqu'à votre stand. Prévoir vos propres moyens de manutention.

3/ Parking

Une fois que vous avez déchargé vos œuvres, vous avez la possibilité de vous garer à proximité dans les parkings mentionnés en page 5.

Les frais de parking sont à votre charge.

4/ Livraison

Adresse de livraison :

Le Carreau du Temple – Drawing Now Art Fair

4 rue Eugène Spuller, 75003 Paris

Toutes les œuvres devront être impérativement livrées sur les stands **avant le mardi 19 mars 2024 18h**. Pour la livraison de vos œuvres, merci de vous assurer qu'une personne soit présente sur votre stand, afin de les réceptionner, les vérifier et signer le bon de livraison de votre transitaire. **Le Commissariat du Salon Drawing Now Art Fair ne réceptionnera aucune œuvre à votre place.**

5/ Accueil

L'entrée du site et la remise de tous vos badges se fera au point accueil **après règlement de l'intégralité des factures dues** et remises avant le Salon, ainsi que la vérification des documents et attestations demandés.

LE MONTAGE DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT TERMINÉ LE MARDI 19 MARS À 22H45.

INSTALLATION DES STANDS

1/ Cloisons

Les cloisons de votre stand sont en bois recouvertes de coton blanc.

La peinture n'est pas autorisée sur les cloisons. Si vous souhaitez un mur de coloris différent, merci de commander du coton gratté de couleur. Les murs peints seront facturés pour cause de dégradation du matériel.

ATTENTION : la résistance des cloisons est de 5 KG/m². Pour des œuvres lourdes ou écrans vidéo, une demande spécifique devra être faite afin de doubler les cloisons.

Il est interdit d'accrocher des œuvres hors des emplacements prévus à cet effet.

Toute détérioration constatée sera facturée à l'exposant.

2/ Équipement

Les stands en angle sont livrés sans cloison sur les allées (sauf mention contraire). Toute cloison supplémentaire est à votre charge et vous permet d'exposer sur les deux côtés.

Sol secteur Général : Parquet

Sol secteur Process/Insight : Moquette

Enseigne : Type drapeau standard

Éclairage : Les stands sont livrés équipés en éclairage, spots de type A HQI 70 W (1 spot de 70W/6m²) :

- 1 à 18 m² inclus = 3 spots,
- 19 à 24 m² inclus = 4 spots,
- 25 à 32 m² inclus = 5 spots,
- 33 à 38 m² inclus = 6 spots,
- 39 à 44 m² inclus = 7 spots.

Un électricien sera sur place pendant le montage (le mardi 19 mars uniquement) pour ajouter en option à vos frais des spots d'éclairage.

ATTENTION : Le temps de montage étant réduit, nous vous invitons à bien penser à l'impact de l'éclairage au moment de la remise de vos plans.

Une maintenance électrique et technique sera assurée pendant le montage.

Notre conseil : si votre seul besoin électrique supplémentaire est lié au changement de votre batterie d'ordinateur, nous vous conseillons d'acheter une batterie supplémentaire, qui vous reviendra moins cher qu'une prise. **Attention à ce que vous comptez brancher, merci de nous prévenir (hors ordinateurs et portables) afin que nous puissions adapter la puissance électrique.** Aussi, placer aussi précisément que possible l'emplacement souhaité pour la prise sur votre plan de stand. En cas de commande de prise, cela inclut un coffret électrique sur votre stand.

ATTENTION : Aucun espace n'est prévu pour le stockage de vos emballages et de vos œuvres. Merci de prévoir la reprise des emballages à l'issue du montage.

3/ Mobilier

Aucun mobilier n'est inclus sur votre stand.

Vous pouvez louer du mobilier via notre société partenaire Alisés.

Catalogue disponible en ligne : www.alises.fr

Votre contact : infos@alises.fr / +33 (0)1 64 11 22 22

4/ Accrochage

Rez-de-Chaussée / Secteur Général

Cloisons de bois recouvertes de coton blanc – hauteur des cloisons : 3,00 m.

Les percements autres que crochets X, clous ou vis de dimensions standard sont interdits sous peine de facturation de détérioration de cloisons.

Niveau bas : -1 / Secteur Process et secteur Insight

Cloisons de bois recouvertes de coton gratté blanc – hauteur des cloisons : 2,50 m.

Les percements autres que crochets X, clous ou vis de dimensions standard sont interdits sous peine de facturation de détérioration de cloisons.

5/ Suppléments & options possibles pour les stands

Vous pouvez commander des aménagements supplémentaires, il faut remplir le formulaire [**AMÉNAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**](#) impérativement avant le **01 FÉVRIER 2024** sur votre espace exposant.

Pour tous projets spéciaux, d'autres aménagements sont disponibles. Merci de nous contacter afin que nous puissions étudier la meilleure proposition avec notre prestataire technique.

6/ Téléphone & Internet

Le WIFI pour les exposants est à votre disposition, le mot de passe vous sera délivré à l'accueil lors de votre arrivée pour le montage. Vous avez également le WIFI gratuit du Carreau du Temple à votre disposition.

7/ Livre de police

Pour toutes les ventes au déballage, la Préfecture de Police demande un registre des participants. Merci donc de remplir impérativement le formulaire [**FICHE DE POLICE**](#) sur votre espace exposant sur notre site internet impérativement **AVANT LE 14 FÉVRIER 2024**.

PENDANT LE SALON

1/ Technique

L'équipe technique est présente pendant le montage mardi et mercredi matin uniquement. Il ne peut plus y avoir de modification de stand ou d'aménagements supplémentaires après.

Aucun outil de manutention lourd n'est autorisé pendant la durée de la foire.

2/ Livraison

Les livraisons ne sont autorisées que durant l'heure de pré-ouverture exposants de 10h30 à 11h et après obtention de l'autorisation auprès du commissariat général.

Pour toute dérogation, merci de vous tourner vers le commissariat général pour une autorisation spéciale.

DÉMONTAGE

Nous vous remercions de bien retirer les clous et autres accroches des cloisons.

LE DÉMONTAGE DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT TERMINÉ LE DIMANCHE 24 MARS 2024 À 21H45.

Les horaires de montage et de démontage doivent être impérativement respectés pour des raisons de sécurité, d'organisation et de gestion du trafic.

7. Services

BADGES

1/ Montage / Démontage

Des badges montage/démontage vous seront envoyés pour vos équipes techniques. À présenter lors de chaque passage et valables uniquement pour le montage le mardi 19 mars 2024 de 8h30 à 22h45 et pour le démontage le dimanche 24 mars de 19h à 21h45.

2/ Exposants / Artistes

Les badges « exposants » (maximum 4 par stand) et « artistes » (maximum 10 par stand) seront à disposition à l'accueil dès votre arrivée sous réserve du paiement de l'intégralité des sommes dues, et seront valables à partir du mardi 19 mars 08h30 et obligatoires durant toute la durée de la manifestation.

Les badges exposants et artistes sont nominatifs, strictement personnels et avec photo.

Merci de remplir le formulaire [BADGES EXPOSANTS ET ARTISTES](#) sur votre espace exposant sur notre site impérativement AVANT LE 31 JANVIER 2024.

Nous vous rappelons que le salon est gardienné et que les entrées ne peuvent se faire qu'avec le port d'un badge exposant ou artiste, d'un pass VIP dématérialisé, d'une invitation ou d'un ticket d'entrée. Pensez à bien garder des invitations si vous souhaitez faire entrer des invités.

Pour toute invitation supplémentaire, une billetterie sera disponible sur place ou en ligne via notre site internet : www.drawingnowartfair.com.

PROGRAMME VIP

Comme chaque année, Drawing Now Art Fair met en place une opération spéciale à destination de vos collectionneurs grâce à l'envoi d'un pass VIP et un programme de visites qui leur est réservé.

Le pass VIP permet à vos invités d'accéder à la foire en avant-première le mercredi 20 mars 2024, de revenir sur la foire aussi souvent qu'ils le souhaitent et de profiter gratuitement des expositions des lieux partenaires du parcours toute la semaine du Salon.

Merci de bien vouloir remplir le fichier Excel qui va vous être envoyé par mail, et de nous le faire parvenir à cette adresse : manon.topalovic@drawingnowartfair.com impérativement AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2023.

Le Printemps du Dessin fédère les institutions, les centres d'art et les monuments nationaux qui font la part belle au dessin contemporain avec des ateliers, conférence, rencontres ou toute action artistique dessinée.

Votre badge Exposant vous permet également l'accès à ces lieux du 19 au 24 mars 2024. Nous vous enverrons la liste des partenaires du parcours ultérieurement.

CATALOGUE

Le catalogue de la foire sera publié au format numérique, accessible librement sur notre site internet : www.drawingnowartfair.com

ASSURANCE

Seules les responsabilités civiles de l'exposant et de l'organisateur sont incluses dans le contrat. L'exposant prend à sa charge toutes les assurances donnant droit à la couverture de ses œuvres.

Merci de nous envoyer votre [CERTIFICAT D'ASSURANCE](#) via votre espace exposant sur notre site web impérativement AVANT LE 14 FÉVRIER 2024.

Les sinistres devront être immédiatement portés à la connaissance des organisateurs, déclarés par écrit recommandé à l'assureur dans les 5 jours de leur constatation.

En cas de vol, ce délai est ramené à 24 heures et une plainte doit être déposée dans les mêmes délais au commissariat local.

À défaut de cette formalité, la compagnie d'assurance ne pourrait donner suite aux déclarations.

NETTOYAGE GÉNÉRAL

Le nettoyage des allées sera effectué chaque jour, avant l'ouverture au public. Tout objet ou œuvre posé à terre ne sera pas déplacé.

GARDIENNAGE

Un gardiennage est prévu pendant toute la durée du salon (montage et démontage inclus). Nous vous recommandons d'être particulièrement vigilants pendant les périodes de montage et de démontage, les risques de vols y sont les plus importants.

Le commissariat général met en place la surveillance du salon dans les meilleures conditions possibles, mais il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat.

SERVICES EXPOSANTS

Un espace sera mis à votre disposition, au commissariat général, vous permettant de faire des photocopies, ou de recharger vos batteries de téléphones et ordinateurs portables.

TRANSITAIRE EN DOUANE / TVA

LP ART

Téléphone : +33 (0)1 49 35 30 00

<http://www.lpart.fr>

8. Invitations

Cette année toutes les invitations seront dématérialisées.

INVITATIONS VERNISSAGE PUBLIC

MERCREDI 20 MARS DE 17H À 21H

50 invitations vernissage **valables pour 2 personnes** vous seront allouées quelle que soit la surface de votre stand.

Elles **ne seront valables que le jour du vernissage**.

INVITATIONS PROFESSIONNELS

MERCREDI 20 MARS DE 13H À 21H OU DU JEUDI 21 MARS AU DIMANCHE 24 MARS DE 11H À 20H (19H LE DIMANCHE)

10 invitations professionnelles **valables pour 2 personnes** vous seront allouées quelle que soit la surface de votre stand.

Ces invitations **seront valables une fois pour le vernissage ou pendant toute la durée du salon**.

Cette année encore, nous ouvrirons une plateforme à destination des professionnels, où chaque professionnel du monde l'art pourra faire une demande d'invitation. Nous vous communiquerons le lien de la plateforme début mars. L'équipe de direction s'occupe ensuite de modérer ces demandes, et si elles sont acceptées, l'invitation est envoyée par email.

INVITATIONS JOURNALIÈRES

JEUDI 21 MARS AU DIMANCHE 24 MARS DE 11H À 20H (19H LE DIMANCHE)

20 invitations journalières **valables pour 2 personnes / une journée** vous seront adressées, quelle que soit la surface de votre stand.

Au-delà de cette quantité, vous pouvez commander en ligne des invitations supplémentaires ou sur place pendant la foire.

ATTENTION

Dans le cas où vous pensiez inviter ou informer vos collectionneurs de votre présence sur le salon par invitation spécifique ou individuelle, nous vous rappelons **qu'aucune autre invitation** que celles que nous vous fournirons **ne sera acceptée et ne permettra l'entrée au salon**. Chaque année nous nous voyons obligés de refuser l'entrée de personnes ayant reçu une invitation de galerie ou un email d'information, ce qui est une expérience désagréable, autant pour le personnel qui est à l'accueil comme pour la personne invitée.

9. Le Prix Drawing Now

LE PRIX DRAWING NOW 2024

Cette année, cinq artistes seront choisis en amont au mois de janvier par le comité de sélection du Prix. Constitué des membres du comité de sélection de la foire, les membres du comité du Prix Drawing Now établissent la liste des cinq artistes nommés sur la totalité des artistes éligibles présentés sur la foire.

Lors de la 17^e édition de Drawing Now Art Fair en mars 2024, le comité se réunira dès le mercredi 20 mars après avoir vu les travaux des cinq artistes nommés sur les stands des galeries pour choisir le lauréat.

Ce dernier reçoit une dotation de 5 000 euros lors de la remise du prix. Cette dotation est également accompagnée de 10 000 euros de budget de production pour son exposition personnelle au Drawing Lab, le centre d'art dédié au dessin contemporain, l'année qui suit sa nomination. L'artiste bénéficie également de la publication d'un catalogue édité et diffusé par Le Livre d'art - La Manufacture de l'image, vendu et diffusé dans toutes les librairies. Le Prix Drawing Now est soutenu par la Drawing Society.

Le choix a été fait d'ouvrir le Prix Drawing Now à tous les artistes en focus au rez-de-chaussée et à tous les artistes exposés au niveau bas (secteurs Insight et Process), âgés de moins de 50 ans. L'objectif reste quant à lui le même : encourager le travail d'un artiste en milieu de carrière, qui est un moment complexe pour la création de nos jours.

En effet, de nombreux prix se concentrent sur les plus jeunes, et d'autres récompensent déjà les carrières bien avancées.

Les cinq artistes nommés seront annoncés le 25 janvier à 19h30 sur invitation au Drawing Lab, centre d'art contemporain privé dédié au dessin au 17 rue de Richelieu Paris 1^{er}, pendant l'exposition.

Une signalétique spécifique sera en place sur les stands de Drawing Now Art Fair afin de présenter le travail de ces cinq artistes au public, et l'annonce du lauréat aura lieu le mercredi 20 mars lors du vernissage de la foire, à 18h30.

EXPOSITION DU LAURÉAT DU PRIX DRAWING NOW 2023

Suzanne Husky

Le Drawing Lab, 17 rue de Richelieu, Paris 1^{er} accueille l'exposition *Le temps profond des rivières* de Suzanne Husky du 26 janvier au 07 avril 2024.

L'exposition est ouverte tous les jours de 11h à 19h.

Entrée gratuite.

Plus d'infos : www.drawinglabparis.com

10. Documents à remplir sur votre espace exposant sur notre site internet

À nous retourner Documents	Avant le 07 décembre	Avant le 15 décembre	Avant le 31 janvier	Avant le 01 février	Avant le 14 février
Kit média presse	X				
Kit média web	X				
Liste VIP		X			
Formulaire badge exposants / artistes			X		
Aménagements supplémentaires				X	
Plan du stand				X	
Information montage					X
Certificat d'assurance					X
Fiche de police					X

KIT MEDIA ET KIT PRESSE

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 07 DÉCEMBRE 2023

Merci de remplir le formulaire [KIT MEDIA ET LE KIT PRESSE](#) via votre espace exposant sur notre site internet.

Liste VIP

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2023

Merci de remplir la liste VIP dans le **fichier EXCEL** prévu à cet effet qui vous sera envoyé par mail dans les prochains jours.

À retourner à l'adresse manon.topalovic@drawingnowartfair.com

BADGES EXPOSANTS ET ARTISTES

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 31 JANVIER 2024

Formulaire à compléter sur votre espace exposant sur notre site internet dans la rubrique [BADGES EXPOSANTS ET ARTISTES](#).

Vous disposez de 4 badges exposants et 10 badges artistes, tous nominatifs, non cessibles et avec photo d'identité.

Les badges nominatifs sont à récupérer à l'accueil exposants le mardi 19 mars 2024 lors de votre arrivée au Carreau du Temple. **Ils seront à présenter systématiquement** à chaque passage de la sécurité, **tout au long de la foire**. Merci donc de bien garder votre badge sur vous pendant toute la durée de la foire.

Chaque badge est nominatif et valable pour une personne, pensez à bien garder des invitations si vous souhaitez faire entrer des invités.

Des badges montage/démontage vous seront envoyés pour vos équipes techniques. À présenter lors de chaque passage et valables uniquement pour le montage le mardi 19 mars 2024 de 8h30 à 22h45 et pour le démontage le dimanche 24 mars de 19h à 21h45.

L'accès au salon pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité.

AMÉNAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 01 FÉVRIER 2024 SUR VOTRE ESPACE EXPOSANT DANS L'ONGLET [AMÉNAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES](#).

PLAN DU STAND

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 01 FÉVRIER 2024 SUR VOTRE ESPACE EXPOSANT DANS L'ONGLET [PLAN DU STAND](#).

INFORMATIONS MONTAGE

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 14 FÉVRIER 2024 SUR VOTRE ESPACE EXPOSANT DANS L'ONGLET [INFORMATIONS MONTAGE](#).

CERTIFICAT D'ASSURANCE

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 14 FÉVRIER 2024

Merci de demander à votre compagnie un certificat garantissant l'assurance du stock que vous exposez sur le salon. À nous retourner via votre espace exposant sur notre site internet dans l'onglet [CERTIFICAT D'ASSURANCE](#).

FICHE DE POLICE

À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 14 FÉVRIER 2024 VIA VOTRE ESPACE EXPOSANT DANS L'ONGLET [FICHE DE POLICE](#).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES SALONS ET EXPOSITIONS

ADDITIFS AU RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE DRAWING NOW ART FAIR

Art. 17 - Exception faite des actes de malveillance de la Société, le Client et ses assureurs renoncent à tous recours, y compris appel en garantie, contre le propriétaire du Site, la Société et leurs assureurs, pour tous dommages matériels et immatériels, consécutifs et/ou non consécutifs, subis par le Client et/ou ses exposants et dont la responsabilité incomberait au propriétaire du Site et/ou à la Société, quelle qu'en soit la cause.

I – GÉNÉRALITÉS

Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'arrêté du 18 novembre 1987 donne des dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions.

Le texte ci-après est constitué d'extraits de cette réglementation, afin d'en faciliter la compréhension.

Le respect des règles de sécurité, rappelées succinctement ci-avant, est contrôlé par un organisme officiel dénommé : « Commission de Sécurité ». Lors de son passage, les aménagements doivent être terminés. L'exposant ou son représentant doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les certificats et Procès-Verbaux de classement de réaction au feu de tous les matériaux utilisés pour la constitution et l'aménagement du stand.

Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

Les décisions prises par la commission de sécurité lors de sa visite sont notifiées et sont immédiatement exécutoires.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du chargé de sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'organisateur au moins deux mois avant l'ouverture du salon.

Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ci-après. D'autre part, tous renseignements concernant la sécurité incendie peuvent être obtenus en rappelant la société P.C.S.I. au 01.46.92.16.11/34.19 (les jours ouvrables, de 8h30 à 18h00) – fax : 01.46.92.41.04- 13.95.

CLASSEMENT AU FEU DES MATÉRIAUX

(Arrêté du 30 juin 1983)

Les matériaux sont classés en 5 catégories :

M0 : matériau incombustible

M1 : matériau non inflammable

M2 : matériau difficilement inflammable

M3 : matériau moyennement inflammable

M4 : matériau facilement inflammable

1 - AMÉNAGEMENT DES STANDS

OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS – GROS MOBILIER

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.), tous les matériaux M0, M2 ou M3 (1).

1.1 CLASSEMENT CONVENTIONNEL DES MATÉRIAUX À BASE DE BOIS

(Arrêté du 30 juin 1983)

Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3
Le bois massif non résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 14 mm
Le bois massif résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm

ATTENTION : il est absolument interdit de disposer quelque aménagement que ce soit au-dessus des allées (structures ou bandeaux signalétiques, passerelles, etc.)

1.2 MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

Tous les matériaux mis en œuvre pour la constitution et la décoration des stands doivent répondre, du point de vue de leur comportement au feu à des exigences de sécurité.

Matériaux et revêtements satisfaisant à ces exigences sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir copie des certificats correspondant au classement du matériau.

S'adresser au :

Groupelement NON FEU
37-39 rue de Neuilly, BP 249,
92113 CLICHY
tél. : 01.47.56.30.81

NOTA : Les Certificats d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération, seuls les Procès-Verbaux émanant de laboratoires français sont acceptés (pour obtenir la liste de ces laboratoires d'essais s'adresser au Groupelement NON FEU)

Lorsque le comportement au feu du matériau ne remplit pas les conditions requises, il est encore possible dans certains cas, de lui conférer ces propriétés par un procédé appelé IGNIFUGATION.

1.2.1. Revêtements muraux

Les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) doivent être en matériaux M0, M1 ou M2 (1). Ils peuvent alors être tendus ou fixés par agrafes. Les revêtements divers (tissus, papiers, films plastiques) de très faible épaisseur (1 mm maximum) peuvent être utilisés collés pleins sur des supports en matériaux M0, M1, M2, M3. Par contre, les papiers gaufrés et en relief doivent être collés pleins sur des matériaux M0 uniquement.

Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigences de réaction au feu.

Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20% de la surface totale de ces éléments, les dispositions des paragraphes précédents leurs sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

1.2.2 Rideaux – tentures – voilages

Les rideaux, tentures et voilages peuvent être flottants s'ils sont M0, M1 ou M2 (1).

Ils sont cependant interdits sur les portes d'entrée et de sortie des stands, mais autorisés sur les portes de cabines.

1.2.3 Peintures et vernis

Les peintures et les vernis sont formellement interdits s'ils sont réputés inflammables (nitrocellulosiques ou glycérophtaliques par exemple).

1.2.4 Revêtement de sol, de podiums, d'estrades, de gradins

Les revêtements de sol doivent être en matériaux de catégorie M4 et solidement fixés. Les revêtements horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface est égale à 20m², ces revêtements peuvent être en matériaux de catégorie M4.

ATTENTION : Pour les moquettes classées M3 ou M4 posées sur du bois, veuillez tenir compte de la méthode de pose. Le rapport de réaction au feu doit indiquer : "Valable en pose tendue sur tout support M3".

1.3 ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

1.3.1 Éléments flottants

Les éléments de décoration ou d'habillage flottant (panneaux publicitaires de surface supérieure à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1. L'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires en lettres blanches sur fond vert est absolument interdit, ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties de secours.

1.3.2 Décoration florale

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

NOTA : pour les plantes naturelles, utiliser de préférence le terreau à la tourbe qui doit être humide en permanence.

1.3.3 Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (tables, chaises, bureaux, etc.). Par contre, le gros mobilier (caisse, comptoir, bar, rayonnage, etc.) doit être réalisé en matériaux de catégorie M3 (1).

PLAFONDS – FAUX PLAFONDS

Les plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Toutefois, il est admis que 25% de la surface totale de ces plafonds soient en matériaux de catégorie M2. Sont compris dans ce pourcentage les luminaires et leurs accessoires. D'autre part, si les éléments constitutifs des plafonds et faux plafonds sont ajourés ou à résille, ils peuvent être en matériaux de catégorie M2 lorsque la surface des pleins est inférieure à 50% de la surface totale de ces plafonds et faux plafonds. Dans tous les cas, la suspension et la fixation des plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0. Lorsque des matériaux d'isolation sont placés dans le plénum, ils doivent être de catégorie M1.

IGNIFUGATION

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fourni sur demande du chargé de sécurité, sous forme de labels, procès-verbaux ou certificats. Des revêtements et matériaux satisfaisant aux exigences de la sécurité sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir les certificats correspondant au classement du matériau.

Pour obtenir la liste de ces commerçants, s'adresser au :
Groupement Technique Française de l'Ignifugation
10 rue du Débarcadère
75852 Paris cedex 17
Tél. 01 40 55 13 26

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui, à l'état normal, sont moyennement ou facilement inflammables. Elle peut se faire par pulvérisation d'un liquide particulier, par application au pinceau d'une peinture ou d'un vernis particulier, ou par trempage dans un bain particulier. (1) ou rendus tel par ignifugation.

Les travaux d'ignifugation peuvent être exécutés :

- soit par les décorateurs, qui doivent être en mesure de fournir tous les renseignements concernant le traitement du matériau,
- soit par un applicateur agréé, qui délivre à l'exposant un certificat d'un modèle homologué sur lequel sont portés : al nature, la surface et la couleur du revêtement traité, le produit utilisé, la date de l'opération, le cachet et la signature de l'opérateur.

Les coordonnées des applicateurs agréés peuvent être obtenues auprès du GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION, 10 rue du Débarcadère – 75017 Paris (tél. 01 40 55 13 26)

NOTA : l'ignifugation ne peut être pratiquée que sur des panneaux en bois ou sur des tissus naturels ou comportant une forte proportion de fibres naturelles. Elle est impossible sur les tissus synthétiques et plastiques.

TRÈS IMPORTANT : les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération.

Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés français sont acceptés.

2 - ÉLECTRICITÉ

2.1 MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

2.1.1 Câbles électriques

Les câbles électriques doivent être isolés pour tensions minimales de 500 volts, ce qui interdit notamment le câble H-03-VHH (scindex).

N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection. L'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection unique.

2.1.2 Conducteurs

L'emploi de conducteurs de section inférieure à 1,5 mm² est interdit.

2.1.3 Appareils électriques

Les appareils électriques de classe 0 (2) doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 MA. Les appareils électriques de classe 1 (2) doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant. Parmi les appareils électriques de classe II (2 ceux, ceux portant le signe sont conseillés.

2.1.4 Prises multiples

Seuls sont autorisés les adaptateurs ou boîtiers multiples à partir d'un socle fixe (blocs multiprises moulés)

2.1.5 Enseignes lumineuses à haute tension

Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées et en particulier les électrodes, par un écran en matériau de catégorie M3 au moins. La commande de coupures éventuelles doit être signalée et les transformateurs placés en un endroit ne pouvant procurer aucun danger pour les personnes. Signaler éventuellement leur présence par une pancarte « Danger, haute tension ».

(2) au sens de la norme NF C 20-030

TRÈS IMPORTANT

Les luminaires des stands comportant des lampes à halogène doivent :

Etre placés à une hauteur de 2,25 mètres au minimum,

Etre éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 mètre des bois et autres matériaux de décoration),

Etre fixés solidement,

Etre équipé d'écran de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

3 - MOYENS DE SECOURS

Les moyens de secours doivent rester visibles en permanence. L'accès aux différents moyens de secours (bouches et poteaux d'incendie, robinets d'incendie armés, postes téléphoniques, extincteurs, commandes de trappes d'évacuation de fumées, etc.) doit être constamment dégagé.

Chaque étage possède un plan d'évacuation et un extincteur ROBINET D'INCENDIE ARME (RIA)

Sur les stands qui sont équipés d'un robinet d'incendie armé, un passage d'un mètre au droit de l'appareil doit être laissé libre de tout matériel jusqu'à l'allée de circulation du public. La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est absolument interdite.

4 - CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton, etc. Un nettoyage régulier (quotidien) doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toutes natures. Tous les déchets et les débris provenant du nettoyage et du balayage doivent être enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public et transportés hors de l'établissement.

5 - PARTICULARITÉS DU LIEU INTERDICTIONS

Distribution d'échantillons ou de produits contenant un gaz inflammable, toxique ou incapacitant

Ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique

Articles celluloïd

Constitution de dépôt de caisses, bois, carton, paille, plastique

Présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs

Présence d'oxyde d'Ethyle – de sulfure de carbone – d'Ether sulfureux et d'Acétone.

Gaz liquéfiés, liquides inflammables, etc.

Flammes (bougies)

Conformément à la réglementation en vigueur (Décret N° 2006 01386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public, il est donc interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment

Toute propagande, distribution de tracts ou de prospectus est interdite dans l'enceinte du Carreau du Temple

Toute personne qui s'introduirait dans des zones interdites dûment signalées le ferait sans que la responsabilité de CPCT Arts & Events soit engagée.